



GDS

Auvergne
Rhône-Alpes

CAEV
FIEVRE Q
CHLAMYDIOSE
PARATUBERCULOSE



GDS AUVERGNE RHONE-ALPES

LES STATUTS SANITAIRES CAPRINS

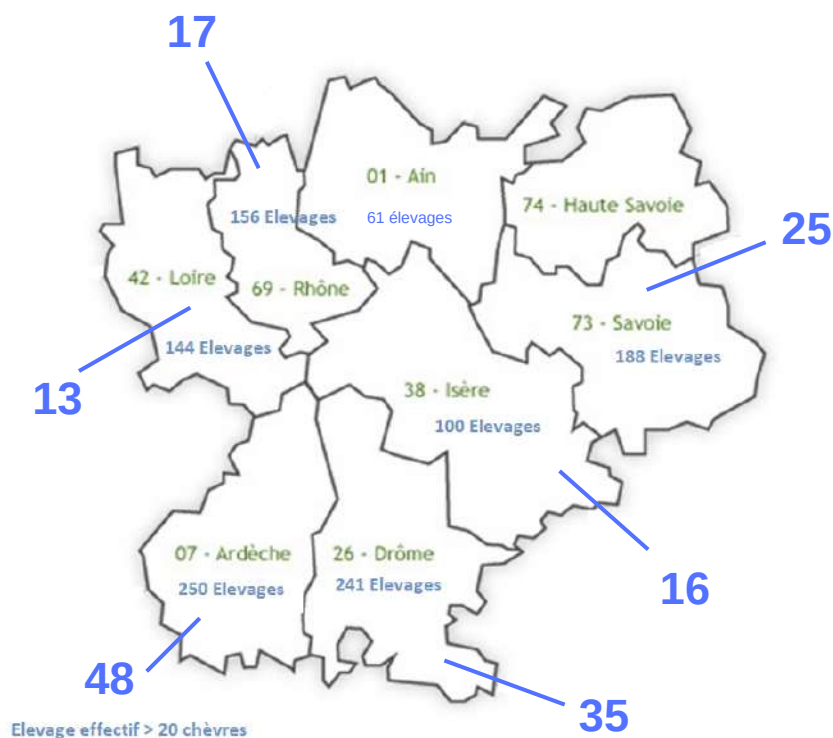
BILAN 2016 - 2018

VOTRE GDS VOUS ACCOMPAGNE

Novembre 2019

LES STATUTS EFFECTUES DANS LA REGION RHONE-ALPES

ENTRE 2016 - 2018



154

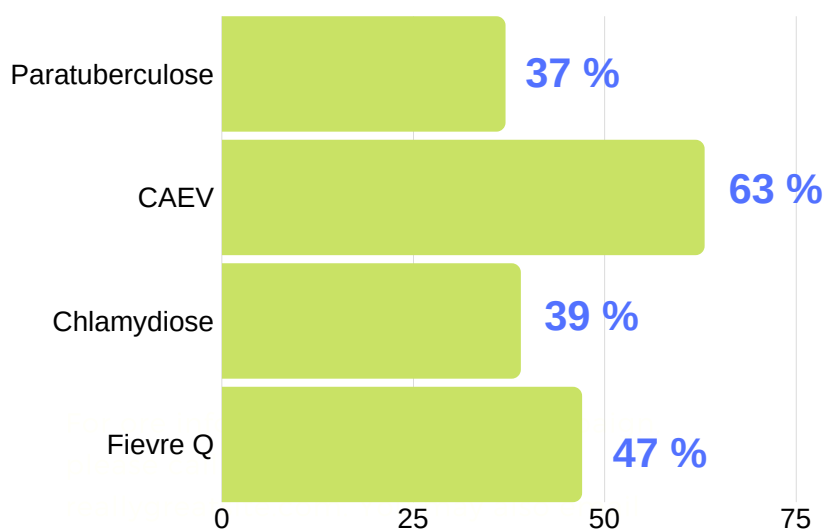
Statuts sanitaires réalisés

Les statuts sanitaires ont été mis en place par la section caprine régionale en 2016.

Ils consistent à faire une prise de sang sur un échantillon du troupeau et à réaliser des sérologies pour rechercher le CAEV, la fièvre Q, la chlamydie et la paratuberculose.

C'est une démarche volontaire de chaque éleveur pour améliorer la gestion sanitaire globale du troupeau, mettre en oeuvre des mesures de prévention, gérer les introductions et les ventes d'animaux.

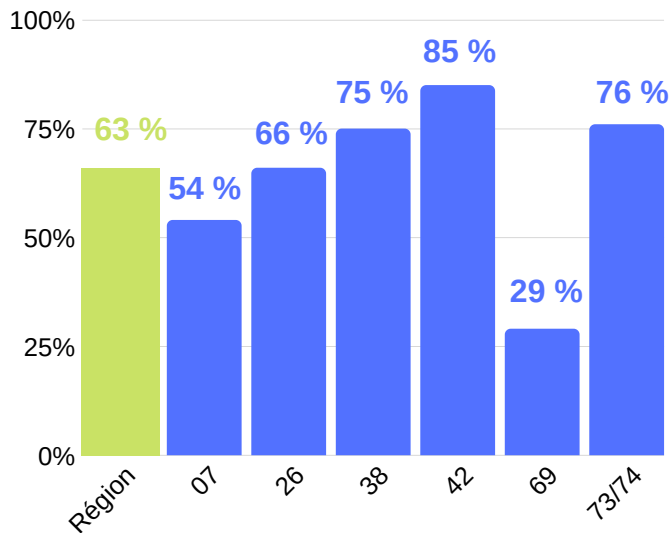
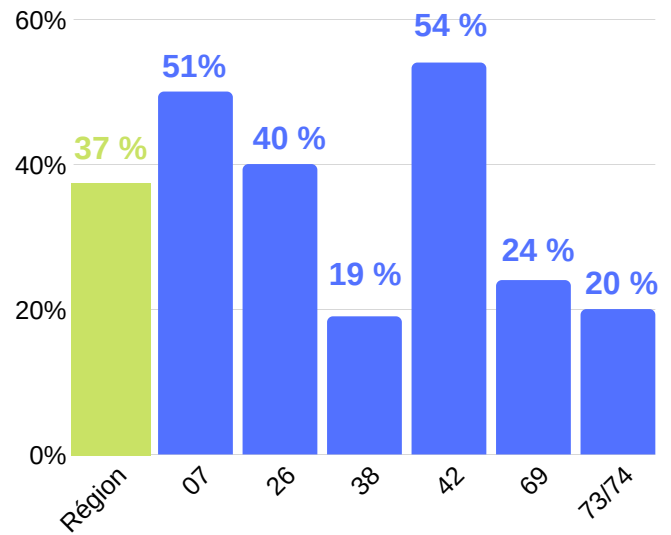
% de statuts positifs sur les 154 statuts



Les statuts sanitaires permettent de mettre en évidence la présence d'anticorps (test ELISA). Ceux-ci donnent une image de l'immunité du troupeau ainsi qu'une idée de la circulation qui peut être récente ou ancienne des pathologies dans le troupeau. Le statut sanitaire n'est en aucun cas une garantie de cheptel et ne peut être utilisé seul comme outil de diagnostic.

Paratuberculose

Pathologie due à une mycobactérie
Symptômes: amaigrissement progressif sans fièvre et maintien de l'appétit



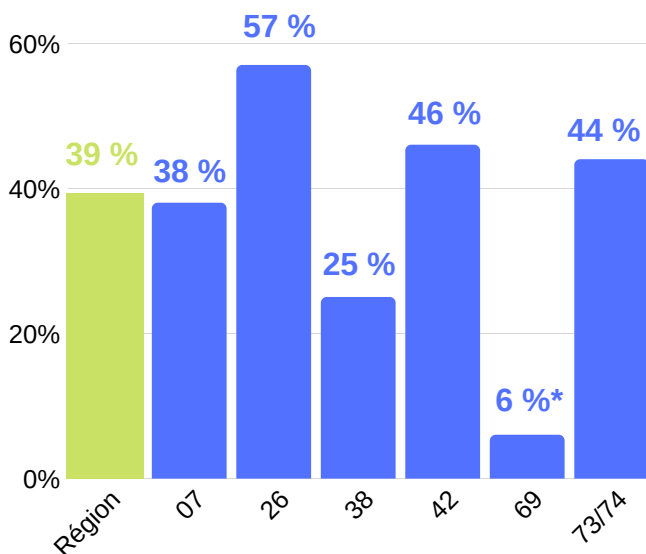
CAEV

Pathologie due à un virus
Symptômes: arthrite, mammite, affaiblissement chronique
Il existe une garantie cheptel indemne de CAEV

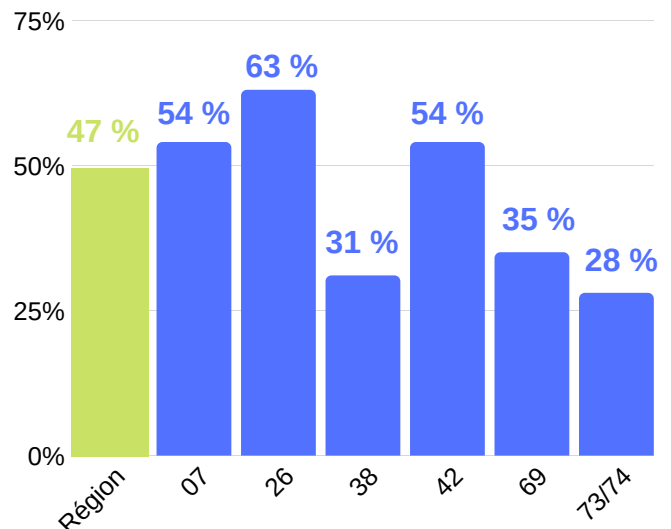
Deux pathologies d'origine bactérienne qui peuvent provoquer des séries d'avortements. Elles sont présentes dans plus de 40% des élevages testés.

**Le faible taux de statuts positifs dans le 69 s'explique par le fait que les analyses sont réalisées que sur un petit nombre de cheptels car les élevages sont en majorité vaccinés.*

Chlamydieuse



Fièvre Q





“ Jeune installé j'ai effectué les statuts sanitaires de mon troupeau. Je n'avais pas de sérologies positives en chlamydirose. Mon cheptel n'était pas immunisé. Plus tard, j'ai souhaité introduire un lot de chevrettes de 7 mois qui venaient d'un autre cheptel. Je ne les avais pas testées avant de les introduire et j'ai eu plusieurs séries d'avortements sur mon troupeau d'origine. J'aurais dû choisir un troupeau avec un statut sanitaire compatible avec mon troupeau. ”

Éleveur en Savoie

“ J'ai effectué mes statuts sanitaires il y a deux ans. J'ai du CAEV, de la chlamydirose et de la Fièvre Q. Cette année, j'ai voulu acheter un lot de chèvres en lactation car il me fallait plus de lait. J'ai fait en sorte de chercher un troupeau qui avait une sérologie positive en chlamydirose et Fièvre Q mais qui n'avait surtout pas de paratuberculose, que je ne voulais pas introduire dans mon troupeau. Je n'ai eu aucun soucis. ”

Éleveuse dans l'Isère

“ Toutes les analyses de CAEV sont ressorties négatives. Jeune installée j'avais en effet pris mon troupeau dans un élevage indemne de CAEV. J'ai décidé de me lancer dans l'obtention d'une garantie cheptel indemne de CAEV pour pouvoir vendre des reproducteurs. ”

Éleveuse en Haute-Savoie

Le statut sanitaire est un outil efficace pour la gestion sanitaire de votre troupeau

CONTACTEZ VOTRE GDS POUR PLUS D'INFORMATION



GDS
Auvergne
Rhône-Alpes